



Compte rendu de la réunion de Comité Syndical  
du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie  
**le mardi 15 Février 2022 à 18h00**  
**à la salle des fêtes de Saint Honoré**

L'an deux mille vingt deux, le 15 février à 18 h 00, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint Honoré, sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEFORESTIER, Président.

**Présents :**

CC TERROIR DE CAUX : Mesdames DAS B. - DELAUNAY M.- Messieurs BUREAUX O - CLET C. - DEPREAUX A. - FAUVEL D - GILLE P. - HAVARD R. - HERICHER F. - LASNON S. -LECONTE O.- LEROY C. - MARUITE A. MASSE S - POTEL P. - TABESSE JM. - VEGAS R. - CHERON S - DE NAVACELLE H. - FAICT J.- LAPLACE D. - LE VERDIER G. - LEBRET JC. - QUESNAY D.

CA DIEPPE MARITIME : Mesdames PIMONT A - MOUQUET C.- Messieurs CANTO F. - FLAMANT L.

CC PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE : Monsieur CORDIER P.

DELEGUES COMMUNAUX : Messieurs LEMONNIER P. - DURAND M. - LEFEVRE C- LEGROS F.- DEVAUX JP

**Excusés :**

CC TERROIR DE CAUX : Messieurs BLOC JF. - HALBOURG O.- LEROND E. - PAILLARD L.- LAGNEL J.

CA DIEPPE MARITIME : Monsieur DE CONIHUT O.

CC PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE : Monsieur PIEDNOEL M.

DELEGUES COMMUNAUX : Madame MELINE H. - Monsieur COHU J.

**Absents :**

CC TERROIR DE CAUX : Messieurs BRUNEVAL S. - DUCLOS JF. - DUPUIS H.

CA DIEPPE MARITIME : Madame DUFOUR ML. - Messieurs WEISZ F. - CARPENTIER S. - LEFRANCOIS B

CC INTERCAUX VEXIN : Monsieur VALLEE P.

CC DELEGUES COMMUNAUX : Messieurs POULAIN M. - DUPUICH V. -. LECLERQ H. - GACOIN C. - GUEDON F. - CHAUVET JP.

Nombre de membres en exercice : 80

Nombre de membres en exercice Collège GEMAPI : 35

Nombre de membres en exercice Collège HORS GEMAPI : 45

Date de convocation : 08/02/2022

Nombre de membres présents : 64

Nombre de membres présents : 30

Nombre de membres présents : 34

Formant la majorité des membres en exercice.

M. BLOC Jean-François donne pouvoir M. BUREAUX Olivier

Pour rappel, collège GEMAPI (25 délégués CC TERROIR DE CAUX , 7 CA DIEPPE MARITIME , 2 CC PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE , 1 CC INTERCAUX VEXIN ) - Collège HORS GEMAPI ( 25 délégués CC TERROIR DE CAUX , 7 CA DIEPPE MARITIME , 1 CC INTERCAUX VEXIN , 12 délégués communaux)

**Objet :**

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente
- Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires et Débat d'Orientations Budgétaires
- Délibérations diverses
- Questions diverses

Introduction par M. Le Président.

M. LEFORESTIER cite les personnes excusées.

M. LEFORESTIER propose aux membres présents d'ajouter un élément à l'ordre du jour. Le Syndicat Mixte Littoral 76 ayant procédé à la mise à jour de ses statuts et les services de l'État ayant validé cette évolution, le projet peut ainsi être présenté aux membres du Comité syndical. M. LEFORESTIER demande si les membres du Comité Syndical valident l'ajout de ce point : validation des statuts du SML76 et adhésion du SMBV.

**Aucun élu ne s'oppose à cet ajout. Validé à l'unanimité.**

### **1) Approbation du compte rendu du comité syndical précédent**

M. LEFORESTIER demande au Comité syndical si il y a des remarques concernant le compte rendu du dernier comité syndical du 28 Octobre 2021.

Aucune remarque n'étant apportée, M. LEFORESTIER procède à l'approbation du compte rendu.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **2) Présentation des nouveaux agents au SMBV**

M. LEFORESTIER donne la parole aux agents dernièrement arrivés au SMBV.

Mme VARIN Églantine, technicienne en charge des infrastructures et projets, se présente. Arrivée depuis le 1<sup>er</sup> février 2022, Mme VARIN remplace Mme BRANLY pour les missions liées à la surveillance et la gestion des ouvrages et les systèmes d'endiguement, la gestion du réseau de mesures et le suivi des appels à projets liés à l'agroécologie.

M. AUVRAY David, précédemment en fonction au Syndicat d'eau de St Martin d'Osmonville pendant 18 ans (entretien espaces verts et maçonnerie), a intégré l'équipe verte au 1<sup>er</sup> décembre 2021 en tant qu'agent technique.

M. LEFEBVRE Romain a exercé précédemment diverses missions dans le domaine des espaces verts, de l'agriculture et du bâtiment. Il a intégré l'équipe verte le 02 Novembre 2021 en tant qu'agent technique.

M. LEFORESTIER souhaite la bienvenue aux agents et indique que la cellule animation du SMBV est maintenant au complet et pleinement opérationnelle.

### **3) Diffusion de vidéos de présentation**

M. TOPIN introduit la séance en diffusant :

- Une vidéo de présentation du CTEC Saône et Scie
- Une vidéo de présentation du PAPI Arques et Scie

Il remercie Mme COLLIN en charge de la communication pour ce travail.

M. LEFORESTIER précise que ces vidéos sont des outils pédagogiques auprès de tout public pour présenter les deux contrats en cours. Il ajoute que le SMBV peut mettre à disposition ces outils aux communes et communautés de communes.

### **4) Débat d'orientations budgétaires**

M. TOPIN rappelle les compétences GEMAPI et hors GEMAPI du SMBV, qui aura une incidence sur la répartition budgétaire.

Le DOB a été adressé en amont aux élus via l'espace Élus du site Internet.

Mme LABOULAIS prend la parole.

Elle présente les chiffres suivants :

- dépenses réelles de fonctionnement : 659 312€
- recettes réelles de fonctionnement : 933 347€
- épargne brute réelle : 274 035€

Un comparatif est fait entre 2016 et 2021.

L'état de la dette est présenté : la dette en capital est de 1 083 755€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En 2021, le SMBV a contracté un emprunt de 234 500€ pour l'acquisition des locaux et deux emprunts ont été remboursés. En 2022 et en 2024, deux emprunts seront remboursés.

*M. LECONTE, délégué à la CC Terroir de Caux, indique que la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville n'a pas souhaité prendre la compétence Défense à la mer : il indique qu'il devrait y avoir une solidarité à l'échelle d'un bassin versant.*

*M. TOPIN répond que ce choix a été politique. Il rappelle que la CC a le choix de transférer tout ou partie de cette compétence GEMAPI. Il n'y a pas d'outils juridiques qui imposent une solidarité par bassin versant. Au changement de présidence, le SMBV a demandé si la CC souhaitait faire évoluer cette situation. Aujourd'hui, aucune évolution n'est envisagée.*

### **Le Personnel du SMBV**

M. TOPIN reprend la parole. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le SMBV compte 10 emplois permanents et 1 emploi mutualisé avec l'Arques. Le montant prévisionnel des charges pour 2022 est estimé à 500k€.

M. LEFORESTIER précise que le poste de J. WAMBRE est salarié à 50% par le SMBV SVS et 50% par le SMBV de l'Arques.

M. TOPIN ajoute que tous les agents effectuent 1607h à l'année en respect à la législation, soit 35h par semaine. Une délibération sera à prendre au cours de l'année.

### **Le Parc du matériel**

4 véhicules constituent le parc des véhicules du SMBV.

Une première tranche de matériels a été acquise en 2021 notamment suite à l'arrivée de l'équipe verte, une deuxième est à prévoir en 2022 pour un montant de 70k€ (broyeur, petit tracteur multi-fonctions, ...). De la location ou de la prestation pour réaliser certaines missions seront réalisées.

## **5) Orientations 2022 Fonctionnement**

### **Subvention au fonctionnement**

Dans le cadre du CTEC Saône et Scie, les postes de M. TOPIN et M. COMONT sont financés. Une aide de 100k€/an est accordée (premier versement de 25%, 50% suite au rendu du rapport d'activités et aux missions réalisées et 25% au terme de l'année échouée).

### **Contribution des membres**

En 2021, les contributions ont été revalorisées de 25%. Pour 2022, une augmentation des contributions de 25% est proposée soit un montant total des contributions de 1 057 876€ (20,1€/habitant pour la GEMAPI).

Les élus n'ont pas de remarque à ce sujet.

### **Gestion des digues littorales**

La CC des 3 villes sœurs ayant intégré le SML76, une révision des statuts du SML76 a pu être engagée. Suite à cette révision, le SMBV SVS a fait le choix d'adhérer à la compétence n°1 (réalisation des études et travaux d'entretien courant sur les ouvrages de défense à la mer, et étude et travaux concernant la restauration de la continuité écologique sur les exutoires) pour la digue de Pourville. Pour ce qui concerne les travaux structurants (création d'un nouvel ouvrage ou travaux supérieurs à 50k€), le SMBV aura la charge de ces travaux s'il décide de les réaliser. L'adhésion au SML76 sera de 39k€ environ pour cette partie.

Le SMBV assurera la mission de Défense contre la mer pour les digues de Quiberville/Ste Marguerite jusqu'à l'achèvement du projet de reconnexion de la Saône à la mer.

Ajouté à l'adhésion actuelle du SMBV concernant la compétence générale (animation et coordination des études), le montant total pour 2022 sera de 52k€.

M. LEFORESTIER informe qu'il a signé un arrêté pour déclasser la digue de Ste Marguerite sur Mer-Quiberville : il est donc proposé de ne pas adhérer à la compétence n°1 pour cette digue. D'ici 2025, le SMBV aura toujours en charge la gestion de ce système d'endiguement. A ce jour, le SMBV n'a pas connaissance du classement qui sera choisi pour cet ouvrage.

M. LEFORESTIER procède au vote de la délibération suivante : extension à l'adhésion au SML76 et transfert de la digue de Pourville. Aucune remarque est apportée.

### **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### **Adhésions**

Comme tous les ans, le SMBV est adhérent à différentes structures : le montant s'élève à 4K€.

Il est proposé d'adhérer à un nouvel organisme : France Digue pour un montant de 1K€.

#### **Conseils Juridiques**

Le SMBV a besoin d'être assisté juridiquement pour certains dossiers. Le montant total s'élève à 10K€.

#### **Convention d'appui SAFER**

Le SMBV est en cours de négociation avec la SAFER : la SAFER apporterait un appui dans le cadre de projets et de négociations foncières.

#### **Entretien des cours d'eau**

Le Plan de gestion de la Vienne est en cours d'élaboration. Cependant, des interventions ponctuelles peuvent être menées sur la Vienne mais aussi la Saône (retrait de l'ASA) pour limiter les risques d'embâcles ou atterrissement.

Le plan de gestion permettra d'avoir une ligne directrice dans l'organisation des interventions sur les cours d'eau (lit mineur/lit majeur), de répartir les responsabilités des propriétaires riverains et du SMBV, et permettra d'obtenir des financements via l'AESN.

Le montant est estimé pour 2022 est de 15K€.

#### **Entretien des infrastructures du SMBV**

M.TOPIN liste les différentes opérations prévues pour 2022 : bornage et restauration de parcelles (propriétés du SMBV), travaux d'entretien des ouvrages, restauration d'ouvrages (marnière sur Auffay), digue littorale de Quiberville/Ste Marguerite et gestion du réseau de mesures.

M. TOPIN précise que l'équipe verte intervient pour réparer les clôtures qui sont malheureusement dégradées et/ou pillées (vols de barrières ou de tendeurs). M. TOPIN indique qu'un suivi photographique va être mis en place aux endroits stratégiques et que des plaintes seront posées. Cette situation doit prendre fin : coût important (fournitures et temps de travail) et responsabilité du SMBV engagée.

M.LEFORESTIER sollicite les élus pour signaler des dégradations sur les ouvrages.

*M. MARUITE, délégué à la CC Terroir de Caux, demande à quelle étape en est le plan de gestion sur la Vienne ? M.TOPIN répond que les phases 1 et 2 ont été finalisées. La phase 3 est en cours : les réunions vont être menées prochainement. La Commission « Rivières et zones humides » aura pour mission de suivre ces plans de gestion.*

*M.GILLE, délégué à la CC Terroir de Caux, demande quand est prévu de colmater la marnière constatée sur l'ouvrage situé à St Vaast du Val ? M. TOPIN répond que cela devrait être fait en 2022.*

## **6) Orientations 2022 – Investissement**

### **a) Contractualisation**

Deux contrats sont en cours :

- Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Arques et de la Scie
- Contrat de Territoire Eau et Climat Saône et Scie signé avec l'AESN

### **PAPI Arques et Scie**

Op 78 : Les actions 2022 vont concerner les axes 1 (actions de sensibilisation, diagnostic), 3, 4 et 6 (agroforesterie et maîtrise d'œuvre Travaux à Hautot sur Mer).

Le montant est de 100K€ en termes d'investissement et 10K€ pour les salaires de M. WAMBRE (l'autre moitié est financée par le SMBV de l'Arques).

### **CTEC Saône et Scie**

M.TOPIN liste les opérations d'investissement dans le cadre du projet de reconnexion de la Saône à la mer : 2022 et 2023 auront lieu les phases de conception et de finalisation du projet. Les autres phases engagées sont une réponse à la réglementation en vigueur.

- Op 72 : Inventaire des milieux naturels et zones humides

Les inventaires sont finalisés et une restitution est prévue en avril.

Le montant pour 2022 s'élève à 100K€.

- Op 74 : assistance à maîtrise d'ouvrage

Elle se poursuit jusqu'à la fin du projet.

Le montant pour 2022 s'élève à 45K€.

- Op 75 :

La maîtrise d'œuvre va se poursuivre jusqu'à la fin du projet.

Des actions vont être menées : géotechnique, topographique et pyrotechnique (recherche de bombes et obus).

Le montant pour 2022 s'élève à 317K€.

- Op 76 : Évaluation environnementale

Cette étape consiste à réaliser un dossier réglementaire, des diagnostics archéologiques, un suivi des eaux de surface et des eaux souterraines. Cette étape est obligatoire en tant qu'aménageur.

Le montant pour 2022 s'élève à 395K€.

- Op 79 : travaux de restauration hydromorphologique

Suite à l'arasement des merlons en 2021, il reste quelques travaux à mener. D'autres travaux de restauration hydromorphologique seront programmés dès 2024.

Le montant pour 2022 s'élève à 10K€.

M.TOPIN précise que toutes ces opérations sont financées à hauteur de 90% par l'AESN dans le cadre du CTEC.

- Op 55 : Restauration du marais d'Eglemesnil

Cette opération se finalisera au cours de l'été 2022.

Le montant pour 2022 s'élève à 160K€.

- Op 73 : PPRE de la Vienne (plan de gestion)

Le montant pour 2022 s'élève à 58K€.

Op 184 : Milieux aquatiques de la Saône

Cette opération est répartie en deux actions :

- 1- arasement du seuil du moulin près du captage à Gueures
- 2- lancement de la maîtrise d'œuvre concernant le seuil de la zone d'activité de St Denis d'Aclon (enjeux importants)

Le montant pour 2022 s'élève à 240K€.

- Op185 : Basse vallée de la Scie

Le montant pour 2022 s'élève à 40K€.

- Sensibilisation au public

Dans le cadre du CTEC, les animations et actions de sensibilisation vont se poursuivre au cours de l'année 2022.

Le montant pour 2022 s'élève à 25K€.

## **b) Hors contractualisation**

M.TOPIN présente les opérations qui se poursuivent en 2022.

Op 35 se divise en deux parties :

1- travaux dans les locaux à St Honoré

Sont prévues la création d'un local technique pour l'équipe verte et la pose d'une verrière sur le bâtiment principal.

2- Foncier :

- Le SMBV poursuit sa stratégie foncière sur les zones humides et les zones d'expansion des crues identifiées dans les études globales
- Le SMBV a besoin d'acquérir des parcelles pour les futurs ouvrages prévus sur la commune de Hautot et partenariat avec la SAFER (PAPI)
- Le SMBV pourrait se porter acquéreur de parcelles de pommiers qui risquent d'être détruites (dossier AGRIAL).

*M.LECONTE demande si la SAFER envisage de séparer les parcelles en zones stratégiques ou si la vente sera sur la totalité ?*

*M.LEFORESTIER n'a pas de réponse à apporter. Cependant, il indique que la SAFER a entendu des potentiels candidats. La SAFER semble rencontrer des difficultés sur ce dossier : pression des services de la Préfecture, des élus et du SMBV. Il semblerait que le dossier soit en attente et qu'il n'y ait pas de vente au cours de l'année. Cependant, il faut se tenir prêt à intervenir, des délibérations seront proposées dans un deuxième temps au comité syndical.*

*M.LECONTE est rassuré que la Préfecture puisse apporter son soutien.*

*M.LEFORESTIER précise que la situation est déjà compliquée aujourd'hui : ruissellements, inondations et aire de captage. Le retournement de la totalité des parcelles de pommiers risque d'être catastrophique. Cependant, après l'acquisition des parcelles, quels aménagements faut-il mettre en place et pour quel coût ?*

*M. FAUVEL, délégué de la CC Terroir de Caux, indique qu'un cahier des charges a été rédigé par la SAFER, interdisant le labour pendant 25 ans. Au vu du prix de vente, AGRIAL ne souhaite plus vendre. M. LEFORESTIER est plutôt réjoui qu'il n'y ait plus de vente.*

Op 66 : l'étude du projet d'aménagement hydro-écologique de la Vienne aval se poursuit.

Cette opération complexe s'achèvera en 2023.

Le montant pour 2022 s'élève à 25K€.

M.TOPIN souhaite ajouter des précisions sur les nouvelles opérations 2022 :

- Op 186 : les milieux aquatiques de la Scie (50K€)

Deux actions vont être portées :

1 – Élaboration d'un plan de gestion de la zone humide de St Aubin sur Scie. Ce plan de gestion ouvre des droits de financement auprès de l'AESN. Le SMBV souhaite valoriser cette zone en ZEC : réaliser un inventaire faune/ flore, levé topographique et bornage de la parcelle.

2- Projet de restauration de la ZNEC de Sauqueville (PAPI). Cette zone est située sous le viaduc.

- Op 187 : les milieux aquatiques de la Vienne (20K€)

Sur le secteur de Lammerville-Bacqueville (Vienne centrale), la restauration de la Vienne est programmée : cette zone offre un fort potentiel d'un point de vue hydraulique et écologique (face à la station d'épuration).

Op 183 : Réalisation de l'étude de danger sur la digue de Pourville

Afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, cette étude s'achèvera en septembre 2022 (mise en demeure de la Préfecture).

Le montant de l'opération pour 2022 est estimé à 100K€.

Op 48 : Réhabilitation du barrage du Malavy

Cet ouvrage a été rétrocedé au SMBV. Des dysfonctionnements ont été relevés. Il a été classé C par les services de l'Etat, donc obligation de sécurisation.

Le montant de l'opération pour 2022 est estimé à 200K€.

Op 63 et 64 : Travaux locaux – Entre Saône et Scie

Ces opérations concernent tous les travaux qui vont être menés sur l'Espace rural. Des tranches de travaux ont déjà été menées dans le cadre du projet territorial Entre Saône et Scie. Les travaux se poursuivront sur Ouville la Rivière et Sauqueville. Les travaux locaux concerneront Ste Marguerite sur Mer, Hermanville et d'autres communes. Le SMBV est en attente de l'accord des subventions.

Le montant de l'opération pour 2022 est estimé à 200K€.

Op 180 : Création d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues à Sauqueville

La maîtrise d'œuvre va s'achever cette année pour laisser place au volet réglementaire. Les procédures d'acquisition foncière vont être menées.

Le montant de l'opération pour 2022 est estimé à 20K€.

Op 181 : Création d'une zone de ralentissement dynamique des crues au Val Gosset (St Aubin sur Scie)

Le projet technique est en cours de finalisation. Les procédures d'acquisition foncière vont être menées.

Le montant de l'opération pour 2022 est estimé à 47K€.

Op77 : création d'une zone de ralentissement dynamique des crues à Ablemont (Bacqueville et Hermanville)

L'esquisse technique a été présentée par le Bureau d'études : des remarques ont été émises. L'avant projet sera livré au printemps. Le SMBV consultera les services de l'État pour savoir quelle procédure suivre. Les élus seront contactés prochainement.

Le montant de l'opération pour 2022 est estimé à 15K€.

Op 182 : aménagement aux vertus (St Aubin sur Scie)

L'objectif est d'aménager une partie de la parcelle qui est située sur un axe de ruissellement (aménagement d'hydraulique douce).

Le montant de l'opération pour 2022 est estimé à 50K€.

**M.LEFORESTIER demande aux élus s'ils ont des remarques sur le rapport d'orientation budgétaire qui vient d'être présenté. Les élus n'ont aucune remarque sur la présentation.**

**M. LEFORESTIER propose donc aux élus de procéder au vote du débat d'orientation budgétaire.**

**Approuvé à l'unanimité.**

## 7) Questions diverses

M. LEVERDIER, délégué à la CC Terroir de Caux, indique que sur la commune de Bertreville Saint Ouen, des haies sur talus ont été arrachées et que l'exploitant prévoit de retourner l'herbage. Il demande si le SMBV va réaliser un diagnostic érosion ruissellement selon l'arrêté préfectoral de 2014. Des maisons situées en aval risquent d'être inondées.

M. LEFORESTIER indique qu'il s'est rendu sur place ce week end : cette situation est en effet catastrophique. Il existe peut-être des moyens liés au cahier des charges de l'exploitant en agriculture bio. Aujourd'hui, il n'y a pas de demande de retournement d'herbage. M.TOPIN rappelle que le SMBV n'a pas de pouvoir de police. L'exploitant est censé demander l'avis au SMBV pour retourner un herbage. Quelque soit la réponse apportée par le SMBV, l'avis est CONSULTATIF.

M.LEVERDIER indique que si un avis est émis, la responsabilité de l'exploitant peut être engagée. Il craint que s'il n'y a pas d'avis, la responsabilité soit donnée à la commune en cas d'inondation.

M. LEFORESTIER n'est pas en accord avec la conclusion de M. LEVERDIER.

M.TOPIN indique que s'il n'y a pas de demande de retournement d'herbage auprès du SMBV, l'exploitant ne respectera pas la procédure. Une commune dotée d'une carte communale, d'un PLU ou d'autres documents d'urbanisme, a la capacité d'intervenir au travers des linéaires (haies classées, éléments du paysage comme les talus).

Un élu indique que la carte communale ne lui donne aucun pouvoir. M.TOPIN répond que cela dépend des cartes communales et du zonage.

M. LECONTE conseille que le Maire signale la problématique auprès de la Préfecture. La DDTM pourra ainsi venir constater. Il indique que la PAC a connaissance d'une cartographie avec présence de la haie. Il indique que le doigt est mis sur un problème législatif.

M. LEVERDIER indique qu'une mare est présente sur la parcelle. M.LEFORESTIER répond que malheureusement, cette mare n'est pas référencée.

M. MARUITE oriente vers l'OFB si une mare a été supprimée.

M.LECONTE indique que si plusieurs structures sont alertées, cela aura plus d'impact.

M. LEFORESTIER indique que le SMBV ne peut se substituer au Maire.

Plus aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER lève la séance à 19h20.

Le prochain comité syndical aura lieu le 15 mars 2022.